

GROUPE

UDI-CA

ORATEUR

Christophe Geourjon

Intégration du sport adapté aux Jeux Paralympiques d'hiver de 2030

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les Jeux Paralympiques 2024 à Paris, nous ont offert de grands moments de communion et d'émotion grâce à des sportifs de haut niveau (handisport ou sport adapté) aux talents indéniables. Nos athlètes paralympiques, nous ont apporté 75 médailles (19 médailles d'or, 28 médailles d'argent et 28 médailles de bronze)¹ et ont placé la France au huitième rang du tableau des pays établi par l'International Paralympic Committee (IPC). Cette édition, à l'engouement inédit, a montré la voie en matière d'inclusion sportive, avec quelques disciplines ouvertes à certaines catégories d'athlètes de sport adapté. **Il faut aller encore plus loin, à nous de nous y engager pleinement dans les prochaines éditions paralympiques !**

En Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous sommes fiers de tous nos athlètes. Qu'ils soient valides ou en situation de handicap, quel que soit leur handicap, ils emportent tous notre admiration.

C'est ainsi qu'à Vichy, en juin 2023, nous avons soutenu l'organisation des Global Games par Virtus International (membre de l'IPC), compétition mondiale où près de 1000 athlètes au handicap psychique, mental (trisomiques, autistes, déficients intellectuels) sont venus de 44 nations pour participer à 13 disciplines. La France a été **la première des nations** avec 188 médailles (87 en or, 56 en argent et 45 en bronze) remportées par les athlètes de la Fédération Française de Sport Adapté. Une Fédération qui compte **65 000 licenciés français²** qui se rassemblent **autour des valeurs du sport !**

En mars et avril 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a également soutenu l'organisation des championnats du monde Virtus de ski alpin à Tignes, et de ski nordique à Bessans, sur des pistes homologuées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Alors que les Jeux de Nagano en 1998 avaient fait un premier pas³ vers l'inclusion du sport adapté, depuis, plus aucune édition des Jeux Paralympiques d'hiver n'a inscrit à son programme des épreuves réservées au sport adapté (activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental et/ ou psychique).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, co-hôte de ces Jeux d'hiver, se voulant exemplaire dans l'action en faveur des personnes en situation de handicap, et ayant déjà soutenu de nombreuses compétitions de sport adapté, se place donc dans une dynamique parfaitement propice à l'intégration du sport adapté lors de l'édition des Alpes Françaises 2030 par le COJOP.

¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17671>

² <https://sportadapte.fr/la-ffsa/>

³ [Nagano, 1998](#)



Les Alpes françaises deviennent le lieu idéal pour un rendez-vous historique, marquant une réelle avancée dans la promotion de la diversité et l'égalité des chances dans le domaine du sport.

En conséquence, nous considérons qu'il est aujourd'hui totalement opportun que les athlètes du sport adapté puissent participer à l'histoire paralympique des Jeux d'hiver. C'est le sens de l'histoire du sport inclusif.

VŒU

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes invite tous les acteurs mobilisés dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, et parmi elles, les instances en charge de leur programmation, à intégrer des épreuves de sport adapté (pratiqué par des personnes en situation de handicap mental et / ou psychique) en complément des épreuves handisport lors des Jeux Paralympiques d'hiver dans les Alpes Françaises en 2030.